

The case of sub regional fisheries commission (srfc) of west Africa

Dr Moctar **BÂ**

Ex. Directeur du Projet SIAP « Système d'Information et d'Analyse des Pêches »

Immeuble AIR France- 103 Avenue Peytavin- BP : 14 141 Dakar, R. Sénégal

Tél. portable : 00 221 536 01 36

E-mail : « moctar46@yahoo.fr »

RESUME

Les ZEE des pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) abritent des ressources halieutiques abondantes.

La pêche procure de nombreux emplois, des protéines bon marché, et des revenus appréciables aux populations locales, ainsi que des devises et des recettes publiques substantielles aux États. La contribution du secteur dans l'économie nationale varie selon le pays.

Cependant, l'objectif visé par cette organisation est loin d'être atteint car des tendances inquiétantes se font jour au sein des écosystèmes marins exploités (ressources démersales se faisant plus rares, les pêcheries supportent de fortes capacités de pêche, les conflits se multiplient entre flottilles, comme entre usagers, l'environnement côtier se détériore...).

Cette dégradation des ressources et des performances économiques du secteur conduit les gouvernements, les professionnels et les chercheurs à s'interroger sur la durabilité économique de la pêche, de la biodiversité et celle des politiques sectorielles classiques.

Pour que la pêche contribue comme elle le peut au développement économique et social, à la durabilité de la biodiversité et à la lutte contre la pauvreté des pays de la région, de nouvelles approches dans lesquelles la variable sociale et institutionnelle sera essentielle, de nouvelles formes de dialogue, de coopération scientifique et technique régionale et internationale, de nouvelles méthodes de régulation de la pêche sont indispensables. L'application du code de conduite pour une pêche responsable en dépend.

Mots clés : CSRP- Biodiversité- ressources halieutiques- écosystèmes- Afrique de l'Ouest

ABSTRACT

The EEZs of country members of Sub Regional Fisheries Commission (SRFC) have an abundant halieutic resources.

The fisheries provide a large number of employment, affordable proteins, sensitive incomes to local populations as well as foreign currencies and substantial public receipts for the states of the sub region. The sector's contribution in the national economy is different from one country to an other.

However, the goals aimed by this organisation are far from their end because of upsetting tendencies happening in exploited marine ecosystems (demersal resources becoming rare, fisheries shouldering high fishing capacities, conflicts happening between fleets as well as between users, coastal environmental getting worse..).

The degradation of halieutic resources and economic performances of the sector lead the governments, the professionals and researchers to wonder about the economic sustainability of fisheries, biodiversity and sectorial classic policies.

To make fisheries contribute in the better way to social and economic development, to the sustainability of the biodiversity as well as to the struggle against the poverty in the countries of the region, new approaches in which institutional and social component will be essential, new form of dialogue, of scientific regional and international co (-) operation, new methods of fishing regulation are indispensable. The application of fair code for a responsible fishing is depending on that.

Key words: SRFC, halieutic resources, ecosystems, West Africa

INTRODUCTION

Le nouveau régime juridique international institué par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 fait désormais de l'Océan le lieu privilégié d'une coopération sous-régionale, régionale et internationale pour la protection des ressources halieutiques et leur utilisation durable, en raison des enjeux (économique, sécurité alimentaire, santé des populations, communication de statistiques aux organismes régionaux etc..) que constituent ces dernières et des obligations internationales qui sont spécifiquement inscrites dans cette Convention. Cette Convention insiste sur la collaboration sous régionale en matière de recherche en disposant en ses art.63 et 116 que les États pêchant des stocks vivants entre deux eaux coopèrent à travers les organisations régionales et sous-régionales.

L'accord de 1995 sur les stocks chevauchants réaffirme l'appel de la Convention sur le droit de la mer aux États côtiers à coopérer en matière de recherche scientifique en insistant sur le rôle des organisations internationales.

Le Code de conduite pour une pêche responsable devrait aider à la création de mécanismes, entre autres, l'adoption de principes directeurs harmonisés pour faciliter la recherche au niveau sous-régional ou régional et devrait encourager la mise en commun des résultats de la recherche avec d'autres régions. Ces mêmes États devraient soit directement soit avec l'appui des organisations internationales pertinentes, élaborer des programmes de collaboration techniques et en matière de recherche en vue de mieux comprendre la biologie et l'état des stocks marins aussi bien sédentaires que transfrontaliers. Enfin, les États et les organisations internationales pertinentes devraient promouvoir et améliorer les capacités de recherche des pays en développement, afin que ces pays puissent contribuer de manière efficace à la conservation, à la gestion et à l'utilisation durable des ressources halieutiques. Ces trois principaux textes, qui contribuent à l'établissement du nouveau régime mondial de gestion des pêches, reconnaissent l'importance d'une approche régionale. Cette prise de conscience est fondée sur le fait que les stocks migrent et ne connaissent pas les frontières politico juridiques. *De ce fait, coopérer sur une base régionale, n'est pas seulement une option pour les États côtiers, mais une obligation.* Cette prise de conscience a permis, bien avant sa traduction dans les conventions citées précédemment et dès le milieu des années 1977, à certains pays membres de la CSRP de prendre des initiatives de collaboration régionale. Leurs premières rencontres de concertation visaient, entre autres, l'harmonisation des politiques à l'égard des activités de pêche dans la sous-région, l'adoption de stratégies communes au sein des instances internationales, l'encouragement à la création de sociétés conjointes et à la conclusion d'accords de pêche entre certains pays de la région car le secteur de la pêche représente un enjeu considérable. Ces pays aspirent à un développement durable du secteur, à préserver la ressource et à assurer la pérennité de son exploitation et à protéger les écosystèmes marins. Ces concertations ont abouti à la création, le 29 mars 1985, de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) à laquelle, la République de Guinée a

adhéré en 1987 et la Sierra Léone en février 2004, avec comme principal objectif la gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques au profit des populations des États membres. Elle regroupe sept pays à savoir : *le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Léone.*

ETAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DES PAYS MEMBRES DE LA CSRP DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET CONTRIBUTION DE LA PECHE AUX ECONOMIES NATIONALES

Les ZEE de ces pays abritent des ressources halieutiques abondantes exploitées par des flottilles nationales importantes et attirent des flottes étrangères (asiatiques, ex-soviétiques, européennes).

La pêche procure de nombreux emplois, des protéines bon marché, et des revenus appréciables aux populations locales, ainsi que des devises et des recettes publiques substantielles aux États. La contribution du secteur dans l'économie nationale varie selon le pays. En Mauritanie, par exemple, sa part représente 10 % du PIB, plus de 50 % des recettes en devises et 22 à 29 % des recettes budgétaires. Au Sénégal, avec un chiffre d'affaires global de 278 milliards de FCFA environ, la pêche est le premier secteur de l'économie. Ce secteur génère aujourd'hui près de 100 000 emplois directs dont plus de 90 % fournis par la pêche artisanale. Avec les nombreux emplois connexes, le secteur emploie environ 600 000 personnes. Il contribue ainsi à la lutte contre la pauvreté et représente 2,3 % du PIB total.)

Cependant, l'objectif visé par cette organisation est loin d'être atteint car des tendances inquiétantes se font jour au sein des écosystèmes marins exploités (ressources démersales se faisant plus rares, les pêcheries supportent de fortes capacités de pêche, les conflits se multiplient entre flottilles, comme entre usages, l'environnement côtier se détériore...

Cette situation conduit les gouvernements, les professionnels et les chercheurs à s'interroger sur la durabilité économique de la pêche, de la biodiversité et celle des politiques sectorielles classiques.

Les conclusions du symposium organisé à Dakar du 24 au 28 juin 2002, intitulé « Pêcheries maritimes, écosystèmes et sociétés en Afrique de l'Ouest : un demi-siècle de changement » et placé sous le haut patronage de S.E Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, ont renforcé ce diagnostic de surexploitation. Elles ont montré aussi la nécessité d'ajuster des capacités de production à la capacité productive des stocks *dans une double finalité : (i) rationaliser les pêcheries afin qu'elles contribuent pleinement aux économies nationales et à la lutte contre la pauvreté, (ii) conserver les ressources et les écosystèmes marins afin de maximiser leur productivité et assurer la durabilité économique et sociale de la pêche et celle de la biodiversité.*

Ce constat montre davantage le rôle essentiel de la recherche dans l'aménagement et le développement des pêches en Afrique de l'Ouest parce que le secteur pose des questions nouvelles comme la régulation de l'accès aux ressources, l'intégration de la pêche artisanale dans l'économie nationale.

INSUFFISANCES DES SYSTEMES DE GESTION

Si depuis quelques années les performances de la recherche ont peut-être été moindres, ce n'est donc peut-être pas uniquement parce que les conditions locales sont difficiles. La réussite des travaux d'évaluation des stocks conduit à se poser la question des conditions d'une recherche plus pertinente et plus efficace. Ne devrait-on pas s'interroger sur les

approches mises en œuvre ? Les structures et les moyens disponibles pour cette coopération sont-ils adéquats ?

Les accords de pêche actuels des pays membres de la CSRP avec l'UE sont-ils équitables et compatibles avec une exploitation durable des ressources halieutiques ? Est-il juste d'attribuer des subventions aux armements opérant sur des stocks déjà surexploités ? Ne contribuent pas t-elles à accroître encore la surcapitalisation et la surpêche ?

Dans l'état actuel des choses, ces compensations induisent des effets particulièrement pervers :

- Très attractives pour les gouvernements confrontés à l'assainissement des finances publiques et à l'époungement de la dette nationale, les compensations financières dont ils bénéficient dans le cadre des accords de pêche leur permettent de repousser les réformes indispensables en vue de rationaliser la pêche ;
- Payées par l'Union Européenne, non par les armements, elles n'ont aucun effet sur la régulation de l'accès ;
- En fait, les États membres de la CSRP paient la dégradation de leurs propres pêcheries et leurs ressources par les recettes qu'ils tirent de ces accords ;
- De plus, les subventions dont bénéficient les armements étrangers faussent la concurrence entre les flottilles étrangères et nationales (au détriment de ces dernières).

De nouvelles formes de coopération ne devraient-elles pas être privilégiées afin de découvrir une approche plus globale du problème de la gestion halieutique durable ? Une nouvelle approche s'impose.

L'exploitation des ressources halieutiques est régie, d'une part, par des cadres institutionnels mal adaptés et inappropriés et, d'autre part, elle est handicapée par :

- L'insuffisance de l'articulation des activités du secteur des pêches avec d'autres secteurs tels que l'approvisionnement, la transformation, la commercialisation ;
- La faiblesse des ressources humaines et des moyens financiers alloués pour la gestion de la ressource ;
- La faiblesse de la capacité de gestion des entreprises privées du secteur ;
- Des conflits majeurs (conflits entre différents types de pêche et de pêcheries, conflits entre administration et profession) et des accords de pêche non équitables.

Les difficultés que rencontre actuellement le secteur n'ont rien de conjoncturel, mais s'expliquent par l'évolution sur la longue période des pêcheries ouest africaines. Le développement continu de la pêche avec de fortes capacités de pêche a abouti à la raréfaction continue des ressources. Pour que la pêche contribue comme elle le peut au développement économique et social, à la durabilité de la biodiversité et à la lutte contre la pauvreté des pays de la région, *de nouvelles approches dans lesquelles la variable sociale et institutionnelle sera essentielle, de nouvelles formes de dialogue, de coopération scientifique et technique régionale et internationale, de nouvelles méthodes de régulation de la pêche sont indispensables. L'application du code de conduite pour une pêche responsable en dépend.*

QUELLES OPTIONS POUR UNE POLITIQUE DE COOPERATION SCIENTIFIQUE GENERATRICE DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITE ET DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DES PAYS MEMBRES DE LA CSRP DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ?

Ces options doivent avoir pour objectif de :

- Permettre que ce secteur participe plus efficacement au développement économique et social de ces pays ;
- De lutter contre la pauvreté et favoriser la rentabilité de l'exploitation des navires, tout en assurant la durabilité des écosystèmes exploités. *Cette durabilité des écosystèmes passera avant tout par la restauration de leur productivité antérieure, tâche qui avait été mise en exergue par les chefs d'États et de Gouvernements lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en septembre 2002.*

Mais la réalisation de cet objectif passe par :

- Des innovations institutionnelles nécessaires à l'ajustement des capacités de capture au potentiel productif des ressources halieutiques de la région ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines permettant la définition et la mise en œuvre des politiques nationales efficaces et leur articulation au niveau la région ;
- L'intégration du concept d'aire marine protégée dans les politiques des pêches *comme outil de conservation de la biodiversité et avec des zones de protection intégrale en leur centre pour permettre la reconstruction et la maintenance de populations de poissons à faible croissance aujourd'hui déprimées ;*
- La mise en place de structures et de mécanismes de concertation destinés à améliorer les liens entre l'administration, la recherche, la profession et la société civile (*nécessaire à une bonne gouvernance et à une transparence dans le processus de prise de décision*) ;
- Le renforcement de la coopération scientifique dans la région ainsi qu'avec les universités et les organismes de protection et conservation de la nature,
- La planification et la réalisation d'études concertées des systèmes nationaux de régulation de l'accès, adaptés aux particularités des pêcheries de la région;
- Le renforcement de la surveillance et du contrôle des pêcheries opérant dans la région ;
- La mise en place d'une plateforme de dialogue permanent entre les acteurs de la région et l'Union Européenne dans le but *d'instaurer un nouveau style de partenariat respectueux de l'égalité et mutuellement bénéfique pour permettre une durabilité des écosystèmes exploités. L'avenir de la gestion halieutique dépend de la gestion de ces écosystèmes et de leurs biotopes et pas seulement de la gestion des espèces cibles.*
- La contribution de l'UE à la conception et la mise en œuvre, à l'échelle de la région, d'un système interdisciplinaire d'information et d'analyse des pêcheries susceptible de :
 - Fournir en continu aux administrations nationales les informations biologiques, techniques, économiques, sociales et juridiques, et les avis scientifiques dont ces dernières ont besoin pour apprécier les nouveaux enjeux du secteur face à la raréfaction générale des ressources et la dégradation des écosystèmes ;
 - Contribuer à la conception de nouveaux mécanismes de régulation nécessaires à l'ajustement des capacités de capture à la productivité des stocks et à la conservation de la biodiversité;
 - Contribuer à l'élaboration des plans de développement et de gestion sur la base desquels des droits de pêche pourraient être attribués aux pêcheurs nationaux et à ceux des pays tiers dans les limites de la productivité des ressources disponibles.

L'enjeu se situe donc au niveau de la capacité des pays de l'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires dans l'exploitation de leurs ressources halieutiques à faire preuve de solidarité

et de complémentarité pour *instaurer ce nouveau style de partenariat, reposant sur la durabilité de la biodiversité, le partage des responsabilités, l'égalité, le respect et l'adoption de décisions mutuellement bénéfiques.*

BIBLIOGRAPHIE

- BÂ M., 1982- Pollution et écosystèmes marins en Mauritanie. *Bulletin CNROP*, 10(1); 37-39
- BÂ M., 1996- Coopération scientifique des pays riverains de l'Océan Atlantique. Analyse présentée à l'occasion de la deuxième réunion de dialogue dans le cadre de l'Initiative de recherche halieutique ACP-UE, Dakar, Sénégal, 22-26 avril, 1996, Bruxelles; *Rapport de recherche halieutique ACP-UE*. (2).53-61
- BÂ M., et al. 1998- « Pêche, Commerce International et Biodiversité » : étude de cas : l'Afrique de l'Ouest. Cas de la Mauritanie, du Sénégal et de la Gambie. Document de travail (UICN Dakar) pour l'atelier sur « Pêche, Commerce et Biodiversité », 53 p.
- BÂ M., 2002- Promotion de la Coopération dans le domaine de la recherche halieutique des pays membres de la Commission Sous-régionale des Pêches pour une « bonne gestion », atelier sur l'accès aux zones de pêche des pays de la sous-région, Saly, Sénégal 3-6 juin 2003 ; Document (CSRP/WWF Dakar), 14 p.
- Chavance, P., Bâ, M., Gascuel, D., Vakily, J. M. & Pauly, D. (éd.), 2004. — Pêcheries maritimes, écosystèmes & sociétés en Afrique de l'Ouest : Un demi-siècle de changement, [Marine fisheries, ecosystems and societies in West Africa: half a century of change], actes du symposium international, Dakar (Sénégal), 24-28 juin 2002, Bruxelles, Office des publications officielles des Communautés européennes, xxxvi-532-XIV p., ann., 6 pl. h.-t. coul., (coll. Rapports de recherche halieutique A.C.P.-U.E., n 15).
- CNROP, 1990- Actes du Séminaire "Recherche- Aménagement". Nouadhibou, Mauritanie, 13-18 octobre. *Rapport CNROP*. 123 p.
- CSRP, 1998- Rapport de la première Conférence de Table Ronde avec les Partenaires du Développement, Praia, Cap-Vert, 18-20 mars 1997; *Rapport Commission Sous-Régionale des Pêches*, 17p. + annexes
- DIPA, 1998- Atelier régional sur l'adaptation du Code de Conduite pour une Pêche Responsable pour la région Ouest-Africaine; Cotonou, BENIN, 1-5 juin 1998. *Document de travail pour l'Atelier*.
- FAO 2002- FAO Guidelines on the Ecosystem Approach to Fisheries (Final Draft). FAO Rome 2002.
- FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries
<<http://www.fao.org/fi/agreem/codecond/codecon.asp>>
- Garcia, S.M. , 1984- Les problèmes posés par l'aménagement des ressources instables. Programme pour le développement des pêches dans l'Atlantique Centre- Est, FAO INT/81/014.COPACE/PACE Séries 84/28

Garcia S.M., and Newton, (sous presse)- Current situation, trends, and prospects in world capture fisheries. *Conférence on Fisheries Management, Global Trends. Seattle, Washington, USA*, 14-16 June 1994

Ifremer-Cemare-CEP, 1999. — Evaluation of Fishing Agreements Concluded by the European Community, European Contract, No. 97/S 240-152919, 10.12.1997, 174 p.

Nations- Unies, 1990- Rapport de la Sixième session de la Conférence des Nations-Unies sur les stocks de poisson dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poisson grands migrateurs. *A/ Conf. 164/37*, 8 Septembre 1995.

Nauen, CE. , 1997- L'Initiative de recherche halieutique. Où en sommes-nous? *EC Fish. Coop. Bull.*, 10(1): 19

Pauly, D. & V. Christensen, 1995- Primary production required to sustain global fisheries. *Nature*, 374:255-257

Troadec J-P., 1992- Enjeux et options d'aménagement de la pêche marocaine de céphalopodes. Ministère des pêches et de la Marine Marchande, Rabat, Maroc; *Projet FAO/PNUD MOR/86/019*: 86 p.

Troadec J. P. 1996- Produire mieux en pêchant moins: la régulation de l'accès; *Doc. Interne, (ORSTOM Brest)*, 14 p.

Troadec J.P., BÂ M., CHERIF M., DIA M.A., Des Clers S., DE Verdelhan C., 1997- Identification d'un projet pour le renforcement de la Direction de la pêche industrielle du Ministère des pêches et de l'Economie Maritime, (MPEM/RIM, Nouakchott), rapport provisoire *IFREMER*. 118 p.

Vakily, J. M., Froese, R., Palomares, M. L. D.& Pauly, D.,1997- La gestion de la pêche et de la biodiversité: les pays ACP peuvent-ils relever le défi ? *EC Fish. Coop.*, 10(1): 6-8

World Bank, 1986- Strategy for Development of the Fisheries Sector. *World Bank Working Papers, Report No 4*; May 1986, 16 p.

World Bank, UNDP, CEC & FAO (comps),1992- A Study of International Fisheries Research. Washington, *The World Bank Policy and Research Ser.*, 19:103 P.